

## COMEDec info n°4 Bilan du pilote et généralisation



secrétariat  
général

### Bilan du pilote et dernières avancées

L'extension du pilote jour a permis de faire participer 41 communes, principalement sur le périmètre des vérifications effectuées dans le cadre du passeport. Ces communes permettent de satisfaire en électronique 4% des actes de naissance des usagers.

Les notaires, principalement implantés en Seine-et-Marne, sont actuellement en cours de déploiement.

Comme lors de première phase pilote menée en Seine-et-Marne, les délais de réponse des communes sont en moyenne de 2 jours.

Une nouvelle étude réalisée par sondage a permis de confirmer la qualité remarquable des données transmises par les officiers de l'état civil.

Fort de ces excellents résultats, le ministère de l'intérieur a décidé le 13 novembre 2013 d'arrêter le double flux. Cette étape franchie, le pilote se déroule dans les conditions cibles de fonctionnement du dispositif.

Les préfetures ont été chargées d'informer les communes de cette évolution majeure.

Celles équipées de dispositif de station biométriques passeports n'ont donc plus à demander l'acte papier à l'usager.

Plus généralement l'information donnée aux usagers par l'ensemble des communes doit tenir compte de cette évolution.

Les supports d'information grand public de la responsabilité de l'Etat ont été modifiés.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14929.xhtml#N100B6>

<http://www.ants.interieur.gouv.fr/ants/Pieces-a-fournir-pour-demande-passeport.html>

Ce bilan a permis au ministère de la justice d'annoncer, conformément à la décision du CIMAP du 2 avril 2013, aux associations d'élus, la publication des conventions et donc la **généralisation du dispositif**.

## Conditions de la généralisation

Les sites internet du ministère de la justice et de l'agence nationale des titres sécurisés ont été augmentés des informations nécessaires à l'adhésion des communes (Voir <http://comedec.justice.gouv.fr>).

Vous trouverez sur le site du ministère de la justice une description du dispositif, les conventions nécessaires à votre raccordement et l'accès au site de l'ANTS.

Un dossier est aussi disponible sur le site internet de l'AMF.

Pour mémoire, l'ANTS est chargé de la maîtrise d'œuvre de la plateforme, du déploiement des communes et destinataire in fine des conventions.

## Où en sont les éditeurs ?

Les logiciels des éditeurs suivants ont été utilisés pendant le pilote :

- Arpège (Mélodie 5.13)
- Berger-Levrault (E-GRC v5 et supérieurs)
- JVS (Millésime On-Line Etat-Civil 1.2k)
- Logitud (siècle V9)
- Digitech (City-web)

Les logiciels actuellement qualifiés sont les suivants :

- Arpège (Mélodie 5.13)
- Berger-Levrault (E-GRC v5 et supérieurs)
- JVS (Millésime On-Line Etat-Civil 1.2k)
- Logitud (siècle V9)

Pour toute inscription ou désinscription à **COMEDec Info**, merci de bien vouloir en faire la demande par simple mail à : [comedec@justice.gouv.fr](mailto:comedec@justice.gouv.fr)